

Le 21 avril 2022



## ◀ Bulletin Municipal ▶

### Réunion du 31 mars 2022 19 H 00

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception d'Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE.

#### 📁 Compte Administratif 2021 :

Le compte administratif 2021 est présenté aux conseillers.

Celui-ci affiche :

- un excédent de fonctionnement de + 708.192 €,
- un déficit d'investissement de - 76.933,63 €
- soit un excédent global de clôture de + 631.258,37 €**



Les dépenses qui ont été réalisées sur la section d'investissement sont l'achat d'un tracteur pour les ateliers communaux d'un montant de 36.666 €, l'achat de deux défibrillateurs pour une somme totale de 2.734 € et l'installation du chauffage à l'église dont la facture de 19.492 € a été réglée en 2021 et la subvention de l'état de 12.995 € a été versée sur l'exercice 2022.

Après délibération, le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

#### 📁 Budget 2022 :

Le budget 2022 s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	:	1.051.547 €
Section d'investissement	:	76.934 €
Soit un budget total de	:	1.468.881 €

Outre les dépenses habituelles, les opérations prévues, en matière de voirie, sont la réfection des trottoirs rue de l'Eglise et rue Jacques Mallet, l'aménagement du carrefour de la boulangerie et du carrefour de l'église, l'entrée d'Ouville (dont une prise en charge de la Communauté de Communes à hauteur de 50%) et la fin du programme voirie 2021, à savoir enduits superficiels rue Griblette et rue de l'Hôtel-Dieu.

Le Maire rappelle également le montant de l'endettement en capital de la commune qui s'élève à 855.106,87 € au 01/01/2022.

Concernant le taux des taxes locales, elles sont maintenues et votées de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,48%**
- Taxe foncière sur les prop. non-bâties : 38,93%**

Le produit fiscal attendu pour la commune se chiffre à 173.142 €, représentant une augmentation d'environ 3,5% par rapport à 2021. *Il est précisé que cette augmentation est due à la revalorisation des bases de calculs par les services fiscaux et non à une variation des taux communaux.*

#### Le Budget est adopté à l'unanimité.

Les subventions aux associations sont également votées et s'établissent comme suit :

- Comité des Fêtes d'Hautvillers-Ouville : 1.000 €
- Assoc. Sportive d'Hautvillers-Ouville : 1.000 €
- Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville : 500 €
- ACPG-CATM d'Hautvillers-Ouville : 200 €
- Soc. de Chasse d'Hautvillers-Ouville : 100 €
- Espace Ponthieu-Marquenterre (Cinéma Le Cyrano de Crécy-en-Ponthieu) : 700 €

- "Tous à l'Abordage"  
(parents d'élèves du RPI) : 200 €
- Association du Vimeu : 100 €
- ADAPEI 80 : 600 €

Jocelyne CAILLET s'abstient sur la subvention au Comité des Fêtes. François DEBUREAU s'abstient sur la subvention au club de football.

#### 📁 Soutien à l'Ukraine :



Dans le cadre du conflit armé qui oppose actuellement l'Ukraine à la Russie, diverses initiatives ont été prises afin de venir en aide aux ukrainiens.

Une information sur ce sujet a été transmise en mairie par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui a activé le Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales (FACECO).

Par le biais de ce fonds, le Maire propose de verser une aide de 600 €, représentant environ une somme de 1€ / habitant.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité par les conseillers.

#### 📁 Permis de construire de la salle polyvalente :



Il est rappelé qu'en 2020, la commune a été bénéficiaire d'un permis de construire sur un projet de salle polyvalente. Le projet n'a pas été repris par la nouvelle municipalité et le projet est resté sans suite.

Toutefois, le permis étant toujours en cours de validité, une information des services fiscaux a précisé qu'une taxe d'aménagement devrait être transmise à la mairie. Afin d'éviter de payer cette taxe sur un projet ayant été abandonné par le conseil municipal actuel, il est décidé de demander officiellement le retrait du permis aux services urbanisme de la Communauté de Communes. Accord du conseil à l'unanimité.

#### 📁 Bureau de vote pour les élections présidentielles :

Le bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains est mis en place. Le scrutin se déroulera de 8H à 19H.

#### 📁 Départ en retraite de M. Martel :

Le Maire rappelle que Francis MARTEL, Adjoint Technique de la commune depuis 1995, part en retraite le 30 avril prochain et propose d'organiser un pot de départ en présence du conseil municipal. La date est fixée au jeudi 28 avril, à 18 H 30. Pour information, M. Yves LESERT remplacera M. MARTEL à compter du 2 mai.



#### 📁 Informations de la Communauté de Communes :

-La voie reliant Ouville à Le Titre sera prochainement réparée.

-Concernant la sectorisation scolaire qui sera effective d'ici 3 à 5 ans, il est fort probable qu'un regroupement de classes soit opéré dans une commune qui reste à déterminer.

#### 📁 Informations diverses :

Il est proposé d'embaucher un contrat aidé chargé notamment de la mise en place de la brocante et des relations avec les associations du village, en partenariat avec la Mission Locale Picardie Maritime, comme cela a régulièrement été fait par le passé. Accord du Conseil. La Mission Locale sera contactée rapidement.

Par ailleurs et à l'image de l'an dernier, il est proposé la possibilité d'embaucher un jeune du village pour renforcer l'équipe des espaces verts pendant la saison estivale.

### **Quelques rappels de saison...**

### **TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES**

**Conformément au règlement préfectoral, la tonte des pelouses est interdite le dimanche, à partir de 12H00.**

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...

**Nous vous demandons également d'entretenir régulièrement vos haies, en particulier celles donnant sur la voie publique.**



### Nuisances...

#### **ANIMAUX DOMESTIQUES**



**Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux sont les seuls responsables en cas de dégradations ou d'accidents.**

**Par ailleurs, sur le domaine public, les maîtres sont tenus de ramasser les déjections de leur compagnon...**

### **Recensement National**

Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique...

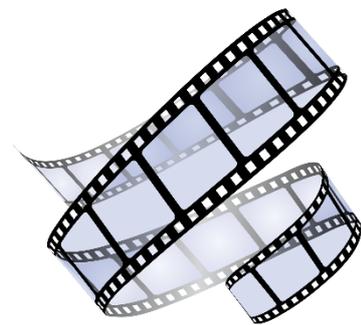


Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

### Cinéma



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places

### Déchetteries communautaires

Les horaires d'ouverture des déchetteries communautaires sont disponibles sur le site :

[www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

(Rubrique « VIVRE et HABITER » / gestion des déchets)

